



040\_2026\_FIN

Département des Yvelines  
**JOUARS-PONTCHARTRAIN**

L'an deux mille vingt-six le 23 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Patryk MAGNIER**.

Date de la convocation : 10 avril 2026

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22 ; 21 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

VOTANTS : 29 ; 28 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA (sauf aux points 5.2 et 5.7) – STOOS – MAGNIER – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – DE SAINT POL – THOMASSET – DILASSEUR – LYNCH

ABSENTS EXCUSES :

Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Madame STOOS  
 Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER  
 Madame DUBUS avait donné pouvoir à Madame HOURTOLOU  
 Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET  
 Monsieur WINTZENRIETH avait donné pouvoir à Monsieur FAUCHERY  
 Madame METAYER avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR  
 Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAMPACKAT

**FINANCES**

*Approbation compte administratif Budget Annexe Développement économique 2025*

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif, Monsieur le Maire propose de remettre la présidence de l'assemblée à Patryk MAGNIER.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Développement économique pour l'exercice 2025

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 713,40 €	Dépenses	55 725,46 €
Recettes	19 061,65 €	Recettes	49 041,09 €
Déficit N-1	9 561,85 €	Excédent N-1	26 218,27 €
Excédent N	7 786,40 €	Excédent N	19 533,90 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	2 008,40 €
Recettes	

040\_2026\_FIN

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence étant assurée par Patryk MAGNIER

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-21 ;

Vu la commission des Finances du 9 avril 2026,

Vu la présentation du CA 2025 consultable sur l'intranet ;

→ **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe Développement économique de la Commune lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	1 713,40 €	Dépenses	55 725,46 €
Recettes	19 061,65 €	Recettes	49 041,09 €
Déficit N-1	9 561,85 €	Excédent N-1	26 218,27 €
Excédent N	7 786,40 €	Excédent N	19 533,90 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	2 008,40 €
Recettes	

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance



Wulfran GAMPACKAT

Acte exécutoire

Mis en ligne le : 29 AVR. 2026



Le Président de l'assemblée

Patryk MAGNIER



*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.*